

# Semaine contre l'apartheid israélien, mars 2014 : Pas de censure dans les universités !

Chaque année depuis 2005, une "Semaine contre l'apartheid israélien" se déroule dans des universités du monde entier, en Afrique du Sud, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Jordanie, Liban, Mexique, Palestine, Pays-Bas, Suède, Suisse et Israël.

Chaque année en France, **des événements organisés dans ce cadre sont censurés voire interdits**. On se souvient de l'Université de Montpellier-3 en 2010 et en 2013, du débat avec Stéphane Hessel à l'ENS en 2011, des colloques de Paris 8, de l'EHESS et de l'IEP Lyon en 2012, parmi d'autres...

Ces atteintes à la liberté de réunion sont d'autant plus dangereuses qu'elles nous concernent tou.te.s : **elles créent un précédent et compromettent par la suite la tenue de n'importe quel événement qui n'aurait pas les faveurs de la direction de l'université ou du gouvernement en place.**

Cette année encore, en mars 2014, des étudiant.e.s vont organiser des événements politiques et culturels, des débats dans les universités de France, pour discuter de la question palestinienne, de l'apartheid en Palestine et de la campagne de boycott, désinvestissement et sanctions comme moyen d'y mettre fin. **La situation des palestinien.ne.s est trop grave pour que les universitaires soient exclus de ces débats.**

Nous, associations et organisations syndicales d'étudiant.e.s, d'enseignant.e.s et de travailleur.euse.s de la recherche, exigeons de la direction des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur, que soit protégée la **liberté pour les étudiant.e.s de disposer de l'espace universitaire pour débattre de sujets politiques**, selon les termes de l'article L811-1 du code de l'éducation (1).

**L'université doit rester le foyer de la liberté d'expression.**

(1) « Ils (les étudiant.e.s) disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public ».

**AURDIP, CNT-SO, CNT-F, CNT-FTE, Emancipation, Génération Palestine, GUPS, SNESUP-FSU, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, SUD Recherche**

